



PARCOURS DES ÉLÈVES (FLUIDITÉ, ACCOMPAGNEMENT)

VIE DES ÉLÈVES (RESPECT, QUALITÉ DE VIE, CULTURE, SANTÉ, RESPONSABILITÉ, POTENTIALITÉS)

En préalable à cette partie, qui regroupe entre autres les chapitres « fluidité », « accompagnement pédagogique des élèves », « égalité des chances », nous affirmons que certes « les moyens » ne sauraient être les seuls leviers de l'efficacité du système éducatif, mais que l'on ne peut sérieusement s'abstenir de faire le lien entre certains mauvais résultats de notre académie et les taux d'encadrement en enseignants, CPE, CO-Psy (mais aussi en infirmières et assistantes sociales), qui comptent parmi les plus faibles de France. La première condition de progrès significatifs dans ce domaine nous semble bien résider là.

FLUIDITÉ

- 1) Quelles explications et quelles propositions pour répondre au retard pris par l'académie concernant :
 - les sorties sans qualification et/ou en cours de formation (en fin de collège, tout au long de la scolarité lycée, au niveau du post BAC) ;
 - l'affaissement des orientations en seconde générale et technologique ;
 - la relative modestie des effectifs de la voie technologique industrielle et de la voie professionnelle sous statut scolaire ;
 - la faiblesse du taux d'accès au niveau IV.
- 2) Comment mieux prendre en charge et organiser le suivi des élèves en difficulté ?
- 3) Quelles sont les solutions alternatives au redoublement ?
- 4) Comment améliorer les liaisons inter cycles ou inter niveaux afin de mieux maîtriser les ruptures ?
- 5) Comment mieux définir et organiser l'offre de formation initiale et continue en fonction :
 - de la demande des usagers ;
 - du contexte économique ;
 - de la nécessité d'augmenter les niveaux de qualification ?
- 6) Comment impliquer davantage les établissements dans la formation continue des adultes et la validation des acquis de l'expérience (V.A.E.) ?
- 7) Comment individualiser l'orientation de telle sorte que chaque élève la vive comme un parcours concerté et cohérent tout au long de sa scolarité ?
- 8) Comment favoriser la construction personnelle du projet de l'élève ?
- 9) Comment sensibiliser davantage les enseignants dans cette orientation individualisée tout au long de la scolarité ?

COLLÈGE, LYCÉE, STS, CPGE

COLLÈGE

Le SNES propose de refonder le collège pour qu'il forme des êtres libres et éclairés, et prépare tous les jeunes d'une génération à des poursuites d'études dans l'une des trois voies du lycée, avec l'objectif qu'aucun jeune ne sorte du système éducatif sans au moins le niveau V de qualification.

Face à un échec scolaire qui concerne 10 à 15% des élèves, à des jeunes pour qui l'École ne fait pas toujours sens, à des cas d'absentéisme, à des incivilités ou des phénomènes de violence, les personnels se trouvent d'autant plus démunis que leurs conditions de travail se sont fortement dégradées et qu'on leur impose sans cesse de nouvelles tâches. Des situations ressenties comme insurmontables conduisent une partie de la profession à douter qu'un collège pour tous est encore possible ou à mettre au second plan la transmission de savoirs exigeants pour se centrer sur la socialisation ; se sont aussi développées des classes de niveau qui se sont avérées préjudiciables pour les élèves les plus faibles tout en apportant peu aux élèves les plus avancés.

Prolonger la scolarité obligatoire à 18 ans aurait le mérite de réorganiser l'accès à une culture commune exigeante et ambitieuse sur un plus grand nombre d'années, en revoyant la continuité des contenus entre collège et lycée, et de desserrer le poids d'orientations trop précoces.

LYCÉE

Le SNES réaffirme le droit de tous à un parcours scolaire complet qui ne peut s'arrêter au collège : tous les élèves sont capables de réussir dans une voie de lycée. Les trois voies du lycée doivent être repensées pour pouvoir accueillir plus de jeunes et de les y faire réussir, c'est à dire les faire parvenir à un diplôme national sanctionnant un niveau de qualification IV et/ou leur permettre de poursuivre des études supérieures. Le lien entre les trois voies et la formation continue doit être retravaillé dans ce sens.

Les parcours du second cycle du second degré doivent assurer l'acquisition d'une culture commune construite à partir de champs du savoir différents et permettre une première spécialisation qui n'enferme pas. Cette culture commune doit permettre de comprendre les grands enjeux du monde contemporain grâce à des outils intellectuels construits sur des disciplines qui, au lycée, ne sont pas forcément les mêmes pour tous. Elle ne peut se résumer à « un socle de base » ou aux compétences clés européennes, ni à une addition de disciplines considérées comme incontournables ou fondamentales. Toutes les disciplines participent à la culture commune pour peu que les contenus enseignés fassent sens, développent les capacités d'abstraction, de réflexivité... et permettent d'entrer dans la compréhension du monde. Cette culture commune doit permettre des liens entre les différentes composantes de la culture (scientifique, littéraire, linguistique, économique et sociale, artistique, technologique...) et une ouverture à des problématiques nouvelles.

Le SNES réaffirme que l'organisation en voies et séries clairement identifiées reste la solution la plus pertinente pour atteindre cet objectif.

En réponse à la diversité des jeunes en termes d'appétence pour les études, de centres d'intérêts et d'histoire scolaire, les 3 voies proposent des modes différents d'appropriation des savoirs, connaissances, compétences, et donc développent des pédagogies différenciées sur des objets différents. Elles peuvent se nourrir mutuellement sans hiérarchie entre elles.

Les formations sont construites autour de :

- métiers, à partir de la description du travail réel effectué et de leur rôle social, formation qui devrait également permettre des poursuites d'études (voie professionnelle) ;
- « champs technologiques », les élèves travaillent sur des systèmes techniques (industriels, produits de services, de communication) en étudiant l'ensemble du cycle de vie de ce système, de la validation du besoin au recyclage en passant par la conception, la production, la maintenance (voie technologique) ;
- l'étude de champs disciplinaires, définis à partir d'une ou de plusieurs disciplines universitaires (voie générale).

Les séries se construisent à partir de dominantes et de disciplines d'appui qui doivent garder leurs spécificités. Elle doit être ouverte à d'autres domaines pour permettre l'acquisition de la culture commune, le maintien d'une large palette d'orientation dans l'enseignement supérieur et la prise en compte des goûts et des réussites des lycéens.

Les séries générales doivent conserver leur identité : littéraire, économique et sociale, scientifique. Cependant il est nécessaire de combattre leur hiérarchie et de dynamiser les parcours littéraires.

De nouveaux parcours doivent être offerts dans la série L : communication, gestion de la culture... La série S doit retrouver une plus grande diversification à partir des disciplines scientifiques.

Les séries technologiques doivent être organisées autour de champs technologiques. C'est le cas des séries rénovées STG et ST2S, dont il faut faire le bilan pour apporter les modifications nécessaires.

Il faut mieux assurer le lien avec le collège, pour une meilleure adaptation au lycée, offrir des choix pour le cycle terminal qui ne soient pas irréversibles et la permettre la découverte de disciplines nouvelles. À cet effet, les parcours offerts doivent être diversifiés, et la voie technologique doit être maintenue et confortée.

POST-BAC (STS, CPGE)

Il convient d'augmenter l'implantation de sections de techniciens supérieurs dans les spécialités où les formations sont rares (sanitaire et social, arts appliqués par exemple) à la hauteur d'au moins une section par département dans les établissements publics. Il faut développer les formations post BTS : classes préparatoires ATS, licences professionnelles...

Chaque série du bac doit avoir un accès en CPGE : augmenter le nombre de places pour les bacheliers technologiques, implanter davantage de classes préparatoires dans les lycées défavorisés en, créer de spécifiques pour les bacheliers technologiques (par exemple ST2S). Les prépas littéraires doivent offrir plus de débouchés sur concours, ce qui suppose d'inclure dans la formation la préparation à d'autres écoles, comme les IEP.

L'ORIENTATION

Les élèves doivent pouvoir faire valoir leurs choix, disposer de moyens de soutien ou de rattrapage leur permettant de mener à bien leurs projets, bénéficier d'une offre de formations diversifiées nombreuses et suffisamment proches de leur domicile afin de faciliter les passerelles et les réorientations.

L'instrumentalisation de l'orientation à des fins de gestion des flux et d'adéquation aux demandes du monde professionnel local fait peu de cas du développement potentiel des adolescents, de la nécessité d'acquis scolaires suffisants et d'une image de soi assez positive pour permettre une projection dans l'avenir. Ce sont pourtant des conditions indispensables à tout travail sur l'élaboration des projets que les Co-Psy s'efforcent de mettre en place : aide à l'adaptation, observation continue, contribution à la réussite scolaire.

C'est bien grâce à leur qualification de psychologue que les conseillers d'orientation-psychologues peuvent éclairer la compréhension des enjeux de la scolarité pour chaque élève. La mise en place d'équipes pluri-professionnelles de suivi doit permettre de développer une cohérence éducative et de créer un cadre rassurant et structurant complémentaires de l'action pédagogique.

ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE DES ÉLÈVES (10 À 17) ET ÉGALITÉ DES CHANCES (18 À 21)

- 10) Face à l'hétérogénéité des publics quelles sont les évolutions des pratiques pédagogiques capables d'assurer la réussite de chaque élève ?
- 11) Quelle place donner à l'ouverture internationale dans les enseignements ? Comment bien valoriser la situation frontalière de l'Académie ?
- 12) Que peut-on imaginer pour améliorer la motivation et le travail personnel des élèves ?
- 13) Comment donner davantage de sens aux apprentissages ?
- 14) Comment lors des évaluations valoriser les compétences et les réussites des élèves ?
- 15) Comment mieux utiliser les tableaux de bord pour aider au pilotage pédagogique ?
- 16) Comment améliorer l'accueil et le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers ?
- 17) Quels dispositifs pour éviter le décrochage ? Comment les valoriser et les diffuser ?
- 18) Comment prendre en compte et promouvoir les élèves issus de l'éducation prioritaire pour la poursuite des études ?
- 19) Quelles sont les expériences de l'éducation prioritaire dans la gestion des publics en grande difficulté qui seraient transférables dans les autres écoles ou établissements ?
- 20) Comment utiliser les apports des politiques interministérielles en termes d'égalité des chances ?
- 21) Comment améliorer l'accompagnement éducatif pour qu'il profite aux élèves qui en ont le plus besoin ?

L'ACCÈS AUX SAVOIRS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

ACCÈS AUX SAVOIRS ET AUX SAVOIR-FAIRE

La question essentielle qui se pose est de déterminer comment on peut faire acquérir des savoirs et savoir-faire exigeants à des élèves qui n'ont pas tous le même rapport au savoir. La réduction des effectifs par classe (30 élèves maximum en lycée, 25 en collège, 20 en éducation prioritaire) est la première condition nécessaire. Elle n'est toutefois pas suffisante à elle seule.

La confrontation à la difficulté fait partie intégrante de l'apprentissage ; il faut se garder d'enfermer les élèves dans une parcellisation de tâches et de démarches mécaniques ou de renoncer à les confronter à des objets d'études complexes, au prétexte qu'ils ne maîtriseraient pas des « fondamentaux ». La recherche montre d'ailleurs que les élèves qui ont du mal à entrer dans les apprentissages n'y entrent pas mieux avec des programmes réduits au minimum. Aux antipodes du socle commun, le SNES continue de réclamer une véritable réflexion sur ce qui doit être enseigné et de défendre un projet de culture commune avec des programmes construits en complémentarité, des objets d'étude communs qui permettraient de donner plus de sens aux savoirs, et qui intègre une réelle formation à l'information-documentation. Il est nécessaire de travailler à faire des ponts entre les références culturelles des élèves et la culture scolaire.

Les classes hétérogènes restent la meilleure solution pour permettre à tous les élèves de profiter au mieux de leur scolarité au collège. Tous les collèges doivent donc accueillir un public socialement mixte et les équipes avoir les moyens de prendre en charge des élèves divers dans de bonnes conditions.

Renoncer au déterminisme social et croire en l'éducabilité de tous suppose de savoir identifier ce qui peut faire obstacle aux apprentissages chez les élèves pour mieux anticiper la difficulté. Il faut donc interroger le cœur des activités scolaires et mettre en lumière les mécanismes conduisant progressivement au décrochage. Or, la formation des enseignants est particulièrement indigente dans ce domaine.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

La demande d'un accompagnement doit être prise en compte dans l'organisation pédagogique et matérielle des établissements en séparant ce qui relève des missions de l'enseignant (soutien, approfondissement) de ce qui concerne l'organisation de la vie scolaire et des possibilités d'un travail personnel dans l'établissement. C'est parce que les apprentissages ne suivent jamais un parcours linéaire, que l'erreur fait progresser et que les difficultés d'apprentissage font partie de toute formation que ces dernières doivent se résoudre dans le cadre des heures d'enseignement (heures de cours, petits groupes, travail sur les contenus...) et d'une évaluation formative prenant en compte les progrès réalisés. Tout amalgame (Cf. projet Darcos de réforme des lycées) entre aide, soutien et interdisciplinarité constituerait une fausse piste.

La mise en place, pendant les vacances scolaires, du dispositif « réussite scolaire » dans quelques lycées a montré l'inefficacité d'un tel dispositif. Le SNES en demande l'abandon.

Sous l'intitulé « aide aux devoirs et aux leçons » se trouvent des activités (approfondissement disciplinaire, pratique de langues vivantes, ateliers scientifiques...) qui peuvent d'autant plus entrer en concurrence avec les enseignements que le quotidien de la classe se dégrade (Cf. pratiques sportives ou artistiques). Les PPRE définis par les textes officiels stigmatisent les élèves en difficulté et induisent un découpage des apprentissages qui les enferme dans des micro-tâches qui ne font pas sens. La multiplication des intervenants a par ailleurs des effets contre-productifs et n'offre pas toujours les garanties de qualité voire de déontologie nécessaires.

C'est d'abord au sein de la classe que l'aide doit être pensée. Dans le cadre de la diversification pédagogique qu'il revendique, le SNES renouvelle sa demande d'étendre les deux heures d'ATP à tous les niveaux du collège pour mettre en place des actions diversifiées d'aide aux élèves et de maintenir ces heures dans le service des enseignants.

Au-delà, la question de l'aide aux devoirs se pose partout. Si, pour ne pas creuser les inégalités, une réflexion s'impose sur le contenu, la nature et la forme des devoirs à la maison, il est tout aussi essentiel d'organiser des espaces et des temps d'accueil des élèves pour leur permettre de réaliser leurs devoirs dans de bonnes conditions : études dirigées (par des enseignants volontaires), études surveillées (par des étudiants-surveillants recrutés en nombre suffisant), ou aide aux devoirs dans le cadre de l'accompagnement associatif à la scolarité qui peut apporter une dimension culturelle précieuse.

LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Pour les jeunes qui risquent, à tout niveau, le décrochage scolaire, des actions de prévention s'appuyant sur tous les membres des équipes pluri-professionnelles sont indispensables. La situation des jeunes qui quittent précocement le collège ou le lycée, doit être traitée conjointement par les CIO et la MGI, qui devrait fonctionner avec des moyens en personnels conséquents.

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Toutes ces problématiques se posent de façon particulièrement aiguë dans les établissements de l'éducation prioritaire qui voient leur situation se dégrader avec la réforme Robien de 2006 et l'assouplissement de la carte scolaire. Dans les RAR (réseaux ambition réussite) devenus le territoire de toutes les déréglementations (horaires, programmes, statuts, organisation pédagogique), les conditions d'exercice du métier se dégradent et le traitement de la difficulté scolaire est externalisé vers les enseignants référents ou des assistants pédagogiques. Nos propositions pour une véritable relance de l'éducation prioritaire sont plus que jamais d'actualité.

Alors qu'ils n'ont fait l'objet d'aucun bilan national objectif et que l'expérience montre qu'ils pénalisent les élèves en difficultés, les groupes de compétences sont préconisés dans ces collèges pour toutes les disciplines comme alternative au redoublement.

RESPECT DE L'ÉCOLE ET DE SES OBLIGATIONS

22) Comment mieux mesurer l'importance de l'absentéisme et analyser ses causes ? Quelles solutions dans les écoles et dans les établissements d'une part et au niveau académique d'autre part ?

23) Comment mieux utiliser les procédures disciplinaires comme outil éducatif ?

24) Comment lutter contre la violence et sécuriser les établissements sans les couper de leur environnement ni exclure les élèves ?

25) Comment favoriser une participation effective et nécessaire des parents dans la vie des établissements et le suivi de la scolarité de leurs enfants ?

LA QUALITÉ DE VIE DES ÉLÈVES

26) Comment améliorer la qualité de vie des élèves ?

ACCÈS À LA CULTURE

27) Comment intégrer l'éducation artistique et culturelle dans les projets d'école et d'établissement afin de proposer un parcours cohérent aux élèves ? Comment faire de cet axe un moyen de promouvoir l'égalité des chances ?

LA SANTÉ

28) Comment mobiliser l'ensemble des personnels afin que chaque élève apprenne progressivement à prendre en charge sa santé ?

29) Comment mieux prendre en compte les projets d'accueil individualisé (P.A.I.), les projets personnels de scolarisation (P.P.S.) ?

APPRENTISSAGE DE LA RESPONSABILITÉ ET DE LA VIE COLLECTIVE

30) Comment valoriser les actions liées à l'environnement et au développement durable ?

31) Comment inciter les jeunes à davantage participer à la vie associative et comment valoriser l'engagement citoyen des élèves ?

32) Comment redonner du sens aux valeurs citoyennes ?

VALORISATION ET DÉVELOPPEMENT DES POTENTIALITÉS

33) Comment favoriser l'autonomie et la responsabilité des jeunes tout au long de leur parcours scolaire ?

34) Comment et dans quel cadre laisser plus de place aux initiatives, à la créativité et aux productions des élèves ?

FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME ET GESTION DES RESSOURCES (REPLACEMENT, RESSOURCES HUMAINES, TICE)

35) Comment mieux définir le rôle des bassins et améliorer leur fonctionnement ?

36) Comment renforcer les liens entre les partenaires institutionnels ou fonctionnels (pédagogie, maintenance matérielle et équipement, organisation administrative, gestion des ressources humaines...) ?

37) Comment clarifier les circuits de communication ?

38) Comment mieux prendre en compte la culture numérique ?

39) Comment améliorer qualitativement l'organisation et le fonctionnement des examens et des diverses modalités de certification ?

EXAMENS : LE BACCALAURÉAT

Dans l'optique d'une scolarisation jusqu'à 18 ans minimum, le baccalauréat doit rester un examen final terminal, premier grade de l'enseignement supérieur, qui permet tant les poursuites d'études que l'insertion professionnelle.

Le bac pro doit rester une qualification professionnelle reconnue, ce qui exclut toute velléité de raccourcissement généralisé de la formation, ou de regroupement des formations autour de champs professionnels intégrant plusieurs métiers. Ce bac pro en 3 ans risque d'être un leurre pour les jeunes concernant leur chance de réussite dans l'enseignement supérieur et notamment en BTS. Il est nécessaire de construire et de mettre en œuvre un cadre de reconnaissance des certifications, tant au niveau national qu'europpéen, permettant de maintenir les diplômes dans les conventions collectives et de contribuer à une certaine sécurité professionnelle du salarié.

REPLACEMENT

40) Comment améliorer la qualité du système de remplacement ?

LE REMPLACEMENT

Un système efficace de remplacement doit à la fois assurer la continuité du service public d'éducation et garantir aux élèves la continuité pédagogique des enseignements dans la discipline du professeur absent, par des personnels titulaires qualifiés dans cette même discipline, qu'il s'agisse d'absences de courte, moyenne ou longue durée. L'ensemble des besoins de remplacements doit être pris en compte dans les prévisions de recrutement et donner lieu à des créations de postes dans toutes les disciplines et spécialités (générales, techniques, documentation, CPE, Co-Psy).

La gestion des remplacements doit être améliorée, dans l'intérêt de tous les personnels et des élèves :

- les procédures d'affectation des TZR et des non-titulaires doivent être améliorées (équité, transparence, qualité des affectations prononcées), à l'année comme en suppléance de courte ou moyenne durée ;
- le recours aux vacances pour assurer des suppléances, pratique illégale, doit être abandonné ;
- l'affectation sur une zone limitrophe doit rester du domaine du volontariat ;
- la flexibilité inhérente aux fonctions de remplacement doit être mieux indemnisée : frais de déplacement, ISSR ;
- les ZR doivent retrouver une taille humaine : au moins 4 ZR par département ;

RESSOURCES HUMAINES

41) Comment, au plan académique, valoriser la carrière des enseignants qui s'investissent particulièrement ?

42) Quel accompagnement mettre en œuvre pour les personnels en difficulté ?

43) Comment mieux former les personnels notamment aux besoins spécifiques académiques : échecs scolaires, sorties sans qualification, liaison entre niveaux d'enseignement....?

NOS CARRIÈRES

Rappel : le gouvernement entend fonder l'attractivité de la fonction publique sur l'individualisation des carrières qu'il oppose à la revendication syndicale de mesures générales. Le SNES s'inscrit contre ces nouvelles modalités de gestion, rappelle son attachement à la fonction publique de carrière, et revendique un avancement à un rythme unique basé sur le rythme le plus favorable.

Pour l'heure, l'avancement sert essentiellement à compenser la baisse du pouvoir d'achat. Quant à la hors-classe, pour le ministère, elle ne devrait plus être un élément de la revalorisation de nos métiers telle que nous l'avions acquise mais un instrument d'accélération de la carrière pour quelques-uns. Les avis émis par les hiérarchies (IPR et C/E) qui minorent tous les autres éléments du barème (ancienneté, notation pédagogique et administrative...) sont utilisés dans le but de réserver ces promotions aux agents reconnus comme " les plus méritants et les plus performants " par l'administration. Dans ces procédures, sont valorisées des tâches qui ne forment pas le cœur de nos métiers. De fait, la notation qui, d'après notre statut, est le moyen d'apprécier notre valeur professionnelle est remplacée par de nouvelles formes d'évaluation qui conditionnent le déroulement de nos carrières de plus en plus soumis aux politiques rectorales.

Pour ce qui relève du cadre académique, nous estimons que ses particularités démographiques restent insuffisamment prises en compte, aussi bien pour les corps déconcentrés que pour les agrégés : l'augmentation des contingents de promotion doit pouvoir être plus largement employé pour offrir des débouchés de carrière pour tous.

Par ailleurs, un travail préalable à l'harmonisation de la notation pédagogique des certifiés, maintes fois promis, doit être engagé de toute urgence, pour des raisons évidentes d'équité : avancement d'échelon, tableau d'avancement.

DIALOGUE SOCIAL ET PARITARISME

Le principe du paritarisme au sein de la fonction publique demeure un des outils de l'indépendance des agents, un garant des droits de chaque fonctionnaire à travers l'application de règles communes. L'exigence de transparence, d'égalité et de règles applicables à tous est d'autant plus importante dans le contexte d'individualisation.

Dans ce contexte, il est frappant de constater que les récentes CAPA et FPMA qui se sont tenues dans notre académie ont été l'occasion d'établir de nouveaux et tristes records du nombre de décisions prises contre l'avis des formations paritaires, et de dysfonctionnements dans l'organisation technique des travaux (calendrier, mais pas seulement). Cela ne peut pas durer.

Par ailleurs, les CCP des agents non titulaires ont été élues il y a bientôt un an, et les représentants du SNES y porteront l'exigence de règles collectives de gestion pour ces personnels. Le SNES demande que les CCP soient réunies selon un calendrier régulier et sur ordre du jour incluant le recrutement, les renouvellements de contrat, les affectations, les mutations et l'avancement. Elles doivent être aussi le recours contre les manquements aux textes les concernant. Afin que les représentants des personnels élus puissent exercer pleinement leur mandat, ils doivent bénéficier de garanties contre le licenciement et toute tentative de représailles antisyndicales.

La santé des personnels

C'est un des « grands absents » du travail préparatoire. Le SNES souhaite à cet égard rappeler que peu d'employeurs offrent aussi peu de possibilités à leurs personnels en terme de médecine du travail, qu'il s'agisse du suivi médical courant (un médecin de prévention, un médecin conseil pour plusieurs milliers d'enseignants, CPE, CO-Psy...) ou du suivi des personnels en situation de handicap.

Des efforts s'imposent en termes de moyens ainsi qu'en termes de concertation avec les représentants des personnels, comme en témoigne l'absence d'information (persistante) à cette heure sur les demandes de décharges horaires pour raison médicale et sur les moyens qui y ont été consacrés.

TICE

44) Comment assurer la maîtrise de l'utilisation des TIC par tous les élèves ?

45) En s'appuyant sur les équipements et les ressources numériques déployés par les collectivités territoriales, comment développer l'utilisation des TICE pour améliorer l'efficacité pédagogique ?

TICE ET ENT

Les espaces numériques de travail (ENT), vecteur important de changements de nos métiers, ne sont qu'un ensemble d'outils que seul un usage raisonné permettra de rendre utiles. Afin d'éviter des dérives en tout genre, il faut établir un code de déontologie qui cadre nationalement leurs utilisations. S'ils facilitent certains aspects administratifs de notre travail, ils ne doivent pas devenir un moyen de surveillance ou d'évaluation des personnels. Ils ne doivent pas limiter le principe de liberté pédagogique, ni justifier un pilotage du système éducatif par l'évaluation. Un effort de formation doit être fait, la bonne volonté ne suffit pas. Enfin, l'ENT doit être l'affaire de tous, et donc se mettre en place progressivement.

Plus largement, nous estimons que les TICE doivent constituer un outil, un plus, et ne doivent en aucun cas être présentées comme un substitut aux moyens humains et à la pédagogie « présentielle » : certaines décisions pour le moins hâtives « à la faveur » du risque pandémique sont tout à fait éloquentes.

Par ailleurs, et c'est crucial si l'on a bien pour objectif la poursuite de la démocratisation du système éducatif, la question de l'accessibilité de ces outils pour tous les publics scolaires y compris les plus défavorisés : à cet égard, aucun plan d'équipement d'envergure comme il en a déjà été entrepris sous d'autres cieux avec d'autres collectivités territoriales ne semble en vue.